

# S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE

## Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

### Exercice 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	6
1.6.	Eaux traitées .....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017 .....	7
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	8
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	9
1.6.5.	Autres volumes .....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Ouvrages de stockage et de surpression .....	10
1.7.1.	Châteaux d'eau/Réservoirs .....	10
1.7.2.	Stations de surpression .....	10
1.7.3.	Consommations électrique .....	10
1.8.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	11
1.8.1.	Canalisations .....	11
1.8.2.	Inventaires des principaux accessoires réseaux .....	11
1.9.	Compteurs .....	13
1.9.1.	Inventaire compteurs .....	13
1.9.2.	Variations compteurs .....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	14
2.1.	Modalités de tarification .....	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	15
2.3.	Recettes .....	17
3.	Indicateurs de performance .....	18
3.1.	Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable .....	18
3.1.1.	Stations et ouvrages .....	18
3.1.2.	Réseaux et branchements .....	19
3.2.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	20
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	21
3.4.	Indicateurs de performance du réseau .....	23
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	23
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	24
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	24
3.4.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	25
3.4.5.	Indice d'avancement de la sectorisation .....	25
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	26
3.6.	Indicateurs du Décret du 02 mai 2007 .....	27
3.7.	Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSP .....	28
4.	Financement des investissements .....	29
4.1.	Branchements en plomb .....	29
4.2.	Montants financiers .....	29
4.3.	État de la dette du service .....	30
4.4.	Amortissements .....	30
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	30
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	30
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	31
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	31
5.2.	Taux impayés (P154.0) .....	31
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	31
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	32

# 1. Caractérisation technique du service



## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  intercommunal

- Nom de la collectivité : **S.I.A.E.P.A DE SAINT SELVE**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocation Unique**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **SAINT MICHEL DE RIEUFFRET, SAINT MORILLON, SAINT SELVE**

- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* :  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 21/12/2006  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* :  Non

---

\* Approbation en assemblée délibérante

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  **Délégation de Service Public : Affermage**

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SUEZ**
- Date de début de contrat : **01/07/2007**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2018**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2018**
- Nombre d'avenant(s) et nature de(s) avenant(s) : **0**

### Nature exacte de la mission du prestataire :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations (dans la limite du fonds de travaux), des compteurs, des équipements électromécaniques, des installations électriques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure
<b>Prestations particulières</b>	recherche des fuites, renforcement du réseau

### La commune prend à sa charge :

<b>Renouvellement</b>	De la voirie, des ouvrages métalliques, des branchements, des opérations de renforcements, des captages, des clôtures, des cuves métalliques, des fermetures métalliques, des forages, des ouvrages de traitement, des ouvrages béton ou en maçonnerie, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des plantations, des portails, des toitures, couvertures et zinguerie, du génie civil.
<b>Prestations particulières</b>	Déplacement du réseau, extensions du réseau, mise en conformité avec la réglementation existante/future, renforcement du réseau.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **5 184 habitants au 31/12/2017** (5 007 au 31/12/2016).

## 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution

de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **2 210 abonnés au 31/12/2017** (2 146 au 31/12/2016).

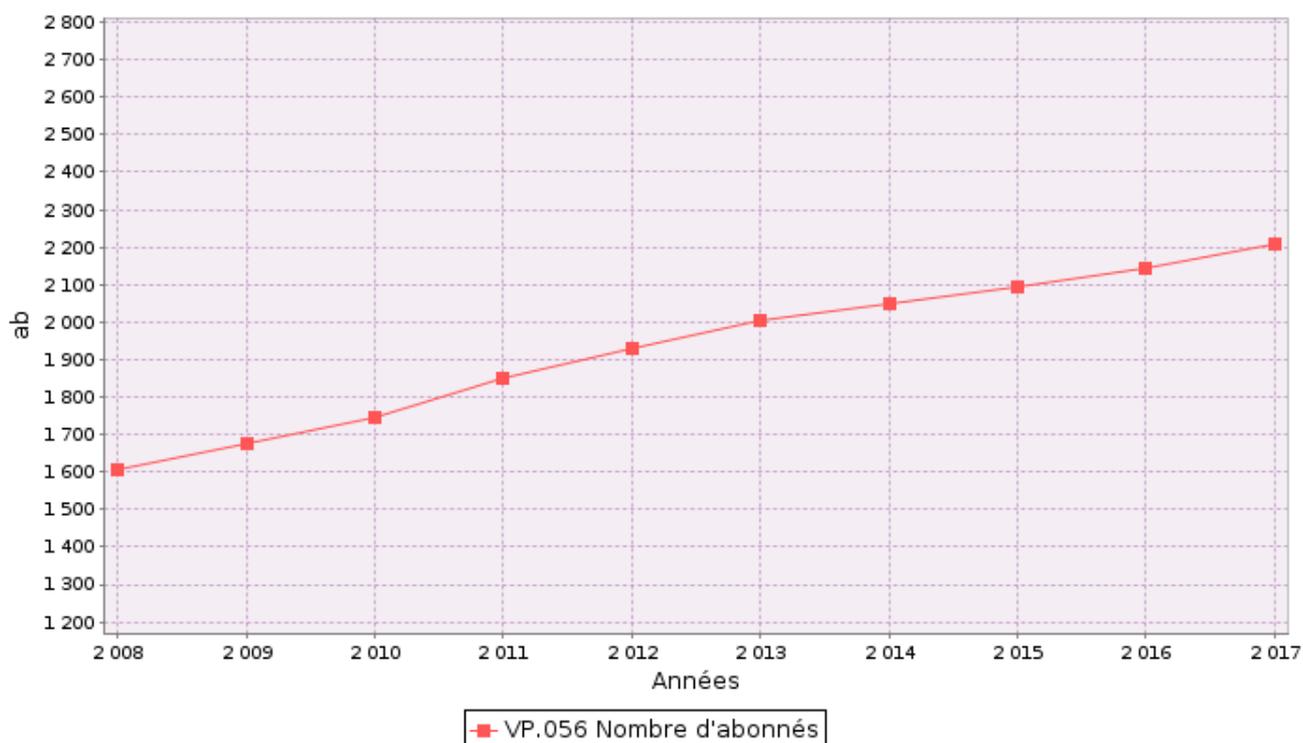
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Saint-Michel-de-Rieufret	315	317	3	320	+ 1,59 %
Saint-Morillon	693	696	4	700	+ 1,01 %
Saint-Selve	1 133	1 186	4	1 190	+ 5,03 %
<b>Total</b>	<b>2 146</b>			<b>2 210</b>	<b>+ 2,98 %</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **21,4 abonnés/km au 31/12/2017** (20,98 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,35 habitants/abonné au 31/12/2017** (2,33 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **137,5 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017** (145,18 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016).



## 1.5. Eaux brutes



### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

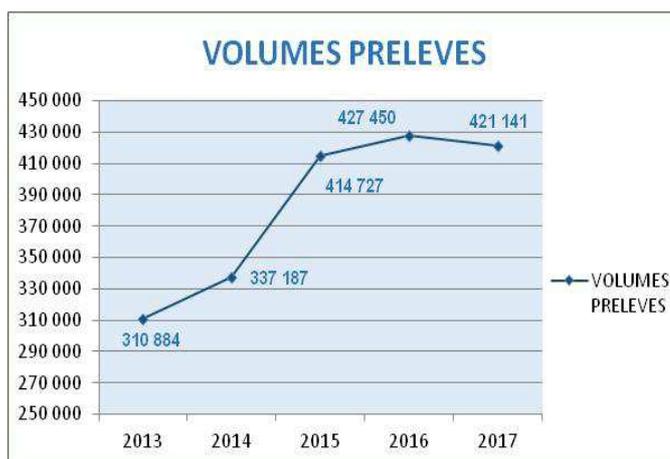
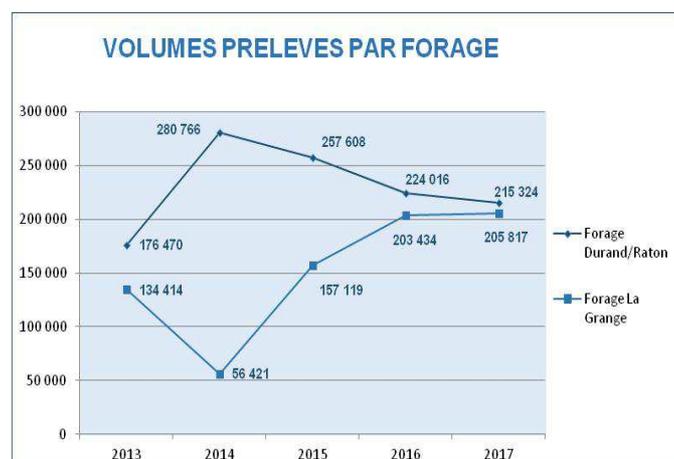


Le service public d'eau potable prélève **421 141 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2017 (427 450 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage de DURAND	Crétacé supérieur	2 200 m <sup>3</sup> /j	224 016	<b>215 324</b>	<b>-3,9%</b>
Forage de LAGRANGE	Oligocène	2 000 m <sup>3</sup> /j	203 434	<b>205 817</b>	<b>1,2%</b>
<b>Total</b>			427 450	<b>421 141</b>	<b>-1,5%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



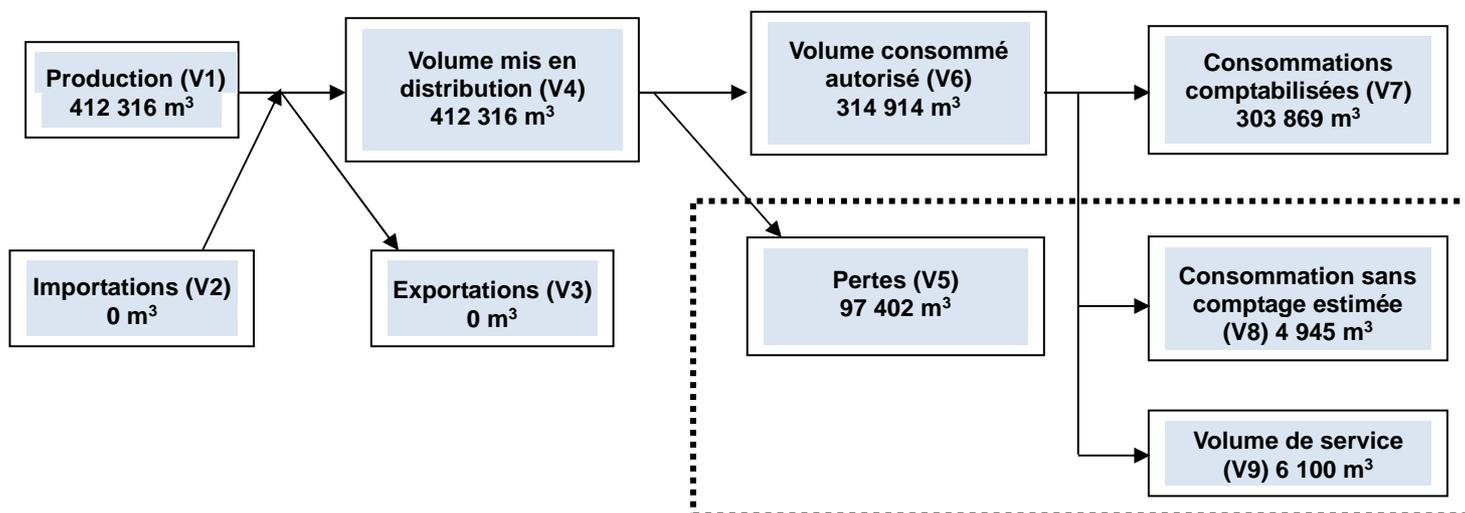
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans objet

## 1.6. Eaux traitées



### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Volumes SISPEA

Dénomination variable	Définition	Cadre/ Indicateur
V0 volume prélevé	Volume prélevé par forage	SAGE (Disposition 53)
V1 volume produit	Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution	DECRET (VP.059)
V2 ou volume importé	Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	DECRET (VP.060)
V3 ou volume exporté	Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur	DECRET (VP.061)
V4 ou volume mis en distribution	$V1 + V2 - V3$	DECRET (à calculer)
V5 ou pertes	$V4 - V6$	DECRET (à calculer)
V6 ou volume consommé autorisé	$V7 + V8 + V9$	DECRET (à calculer)
V7 ou volume comptabilisé	Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	DECRET (VP.063 + VP.201)
V8 ou volume consommateurs sans comptage	Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation	DECRET (VP.221)

## 1.6.2. Production



### 1.6.2.1. Ressources

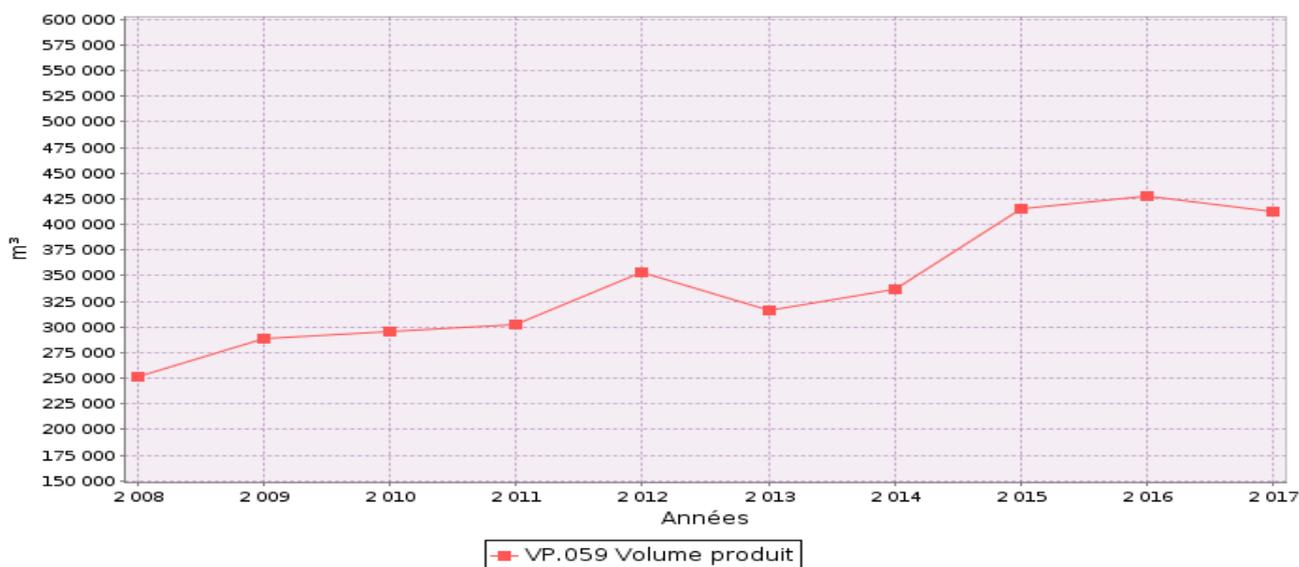
Commune	Site	Nappe	Année mise en service	Capacité de production	Unité
SAINT SELVE	DURAND/RATON	Crétacé supérieur	1992	2 200	m3/j
	LA GRANGE	Eocène	1974	2 000	m3/j

### 1.6.2.2. Station de traitement

Commune	Site	Traitement
SAINT SELVE	DURAND/RATON	Bioxyde de chlore
	LA GRANGE	Chloration

### 1.6.2.3. Volumes produits

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Forage de DURAND/RATON	224 016	206 499	- 7,8 %	80
Forage de LAGRANGE	203 434	205 817	+ 1,2 %	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>427 450</b>	<b>412 316</b>	<b>- 3,5 %</b>	<b>80</b>



## 1.6.3. Achats d'eaux traitées



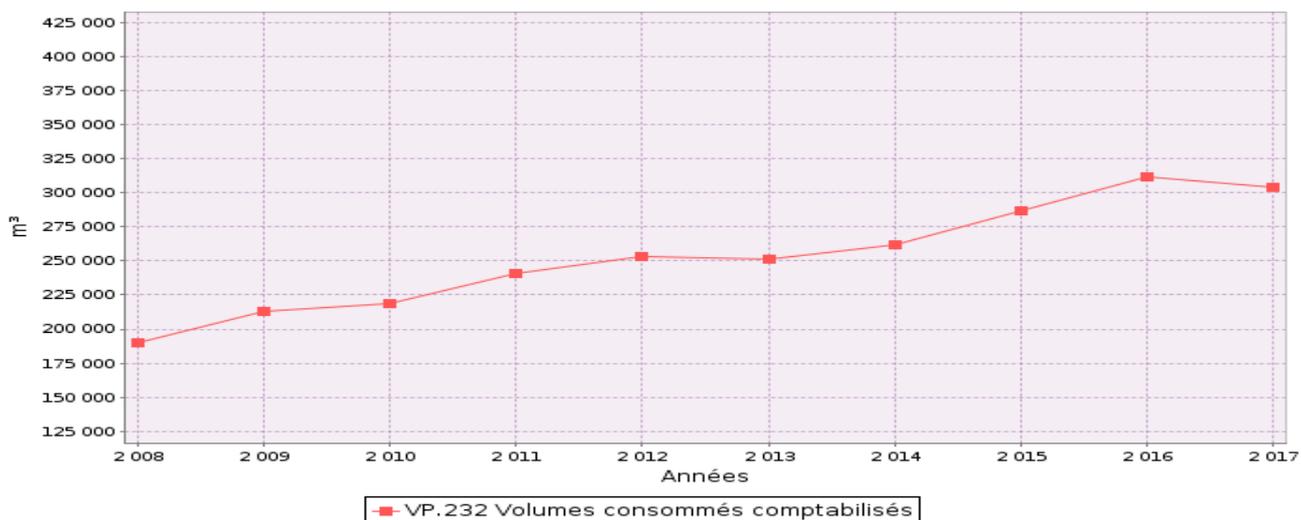
Sans objet

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	311 563	303 869	- 2,5 %
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>311 563</b>	<b>303 869</b>	<b>- 2,5 %</b>
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 m3/an	Exercice 2017 m3/an	Variation %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 326	4 945	14,3%
Volume de service (V9)	4 750	6 100	28,4%

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 m3/an	Exercice 2017 m3/an	Variation %
Volume consommé autorisé (V6)	320 639	314 914	-1,8%

## 1.7. Ouvrages de stockage et de surpression



### 1.7.1. Châteaux d'eau/Réservoirs



Désignation	Volume m3	Année
Saint Selve Château d'eau	800	2017
Saint Morillon Château d'eau	400	2007 (réhabilitation)

### 1.7.2. Stations de surpression



Désignation	Année de mise en service	Débit nominal (m3/h)
Saint Michel de Rieuffret Surpresseur	1974	10
Saint Morillon Surpresseur + Réservoir	1978	15
Saint Selve Surpresseur + Réservoir (Jeansotte)	1997	10

### 1.7.3. Consommations électrique



SITE	2016	2017	N/N-1 (%)
Saint Michel de Rieuffret Surpresseur	7 574	<b>15 512</b>	+ 104,8 % %
Saint Morillon Surpresseur + Réservoir	9 822	<b>10 992</b>	+ 11,9 %
Saint Selve Forage Durand/Raton	188 869	<b>180 974</b>	- 4,2 %
Saint Selve Forage La Grange	83 502	<b>86 107</b>	+ 3,1 %
Saint Selve Surpresseur + Réservoir (Jeansotte)	8 817	<b>8 024</b>	- 9,0 %
Total	298 554	<b>301 609</b>	+ 1,0 %

## 1.8. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

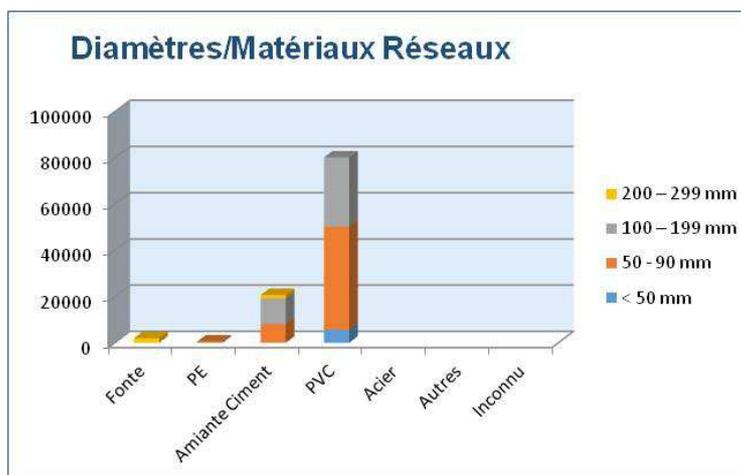


### 1.8.1. Canalisations



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **103,29 kilomètres au 31/12/2017** (102,3 au 31/12/2016).

Diamètre/matériau	Fonte	PE	Amiante Ciment	PVC	Acier	Autres	Inconnu	Total
< 50 mm		70		5 508				5 578
50 - 90 mm		464	8 088	44 731				53 283
100 – 199 mm	13		11 050	29 901				40 964
200 – 299 mm	2 000		1 468					3 468
<b>Total ml</b>	<b>2 013</b>	<b>534</b>	<b>20 605</b>	<b>80 140</b>				<b>103 293</b>



### 1.8.2. Inventaires des principaux accessoires réseaux



Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
Ayguemortes Les Graves	Vidanges, purges, ventouses	1	1	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
BEAUTIRAN	Vidanges, purges, ventouses	1	1	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
CASTRES SUR GIRONDE	Vannes	1	1	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MICHEL DE RIEUFFRET	Détendeurs/Stabilisateurs			
	Equipements de mesure de type compteur	1	1	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	18	18	0,0 %
	Vannes	52	52	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	25	25	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT MORILLON	Débitmètre achat/vente d'eau et sectorisation	1	1	0,0 %
	Détendeurs/Stabilisateurs			
	Equipements de mesure de type compteur	4	4	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	25	25	0,0 %
	Vannes	130	130	0,0 %
	Vidanges, purges, ventouses	47	47	0,0 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
SAINT SELVE	Débitmètre achat/vente d'eau et sectorisation	2	2	0,0 %
	Détendeurs/Stabilisateurs		3	100,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	5	5	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	40	41	+ 2,5 % %
	Régulateurs débit	1	1	0,0 %
	Vannes	183	186	+ 1,64 %
	Vidanges, purges, ventouses	70	72	2,86 %

Commune	Désignation	2016	2017	N/N-1 (%)
TOTAL ACCESSOIRES RESEAUX	Débitmètres achat/vente d'eau et sectorisation	3	3	0,0 %
	Détenteurs/Stabilisateurs		3	100,0 %
	Equipements de mesure de type compteur	10	10	0,0 %
	Hydrants (bouches et poteaux d'incendie)	83	84	+ 1,2 %
	Régulateurs de débit	1	1	0,0 %
	Vannes	366	369	0,82 %
	Vidanges, purges, ventouses	144	146	1,39 %

## 1.9. Compteurs



### 1.9.1. Inventaire compteurs



Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	> 40 mm	Total
Eau froide	A 0 à 4 ans	0	601	17	1	619
	B 5 à 9 ans	0	525	15	0	540
	C 10 à 14 ans	0	692	20	0	712
	D 15 à 19 ans	0	273	13	0	286
	E 20 à 25 ans	0	98	1	0	99
	F > 25 ans	0	11	1	0	12
	Inconnu	0	0	0	0	0
<b>Total Eau Froide</b>			<b>2 200</b>	<b>67</b>	<b>1</b>	<b>2 268</b>
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	> 40 mm	Total
Incendie	A 0 à 4 ans	0	0	0	0	0
	B 5 à 9 ans	0	1	0	0	1
	C 10 à 14 ans	0	0	0	0	0
	D 15 à 19 ans	0	0	0	0	0
	E 20 à 25 ans	0	0	0	0	0
	F > 25 ans	0	0	0	0	0
	Inconnu	0	0	0	0	0
<b>Total Incendie</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Total Général</b>		<b>0</b>	<b>2 201</b>	<b>67</b>	<b>1</b>	<b>2 269</b>

### 1.9.2. Variations compteurs



Diamètre	2016	2017	N/N- 1 (%)
Inconnu	0	0	0,0 %
12 à 15 mm	2 135	2 201	+ 3,1 % %
20 à 40 mm	68	67	- 1,5 % %
> 40 mm	2	1	- 50,0 % %
<b>Total</b>	<b>2 205</b>	<b>2 269</b>	<b>+ 2,9 %</b>

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service



### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2009 effective à compter du 01/01/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2017	01/01/2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	33,10	33,58	+ 1,43 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	N°1 (1 seule tranche)	0,4256	0,4316	+ 1,43 %
	N°2 > 100 m <sup>3</sup>	0,7876	0,7989	+ 1,43 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	32,60	32,60	0 %
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	N°1 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,6500	0,6500	0 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m <sup>3</sup> )	0,13	0,2162	+ 66,31 %
	Redevance pollution domestique	0,320	0,33	+ 3,12 %
	TVA**	5,5 %	5,5 %	0 %

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :  annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :  semestrielle

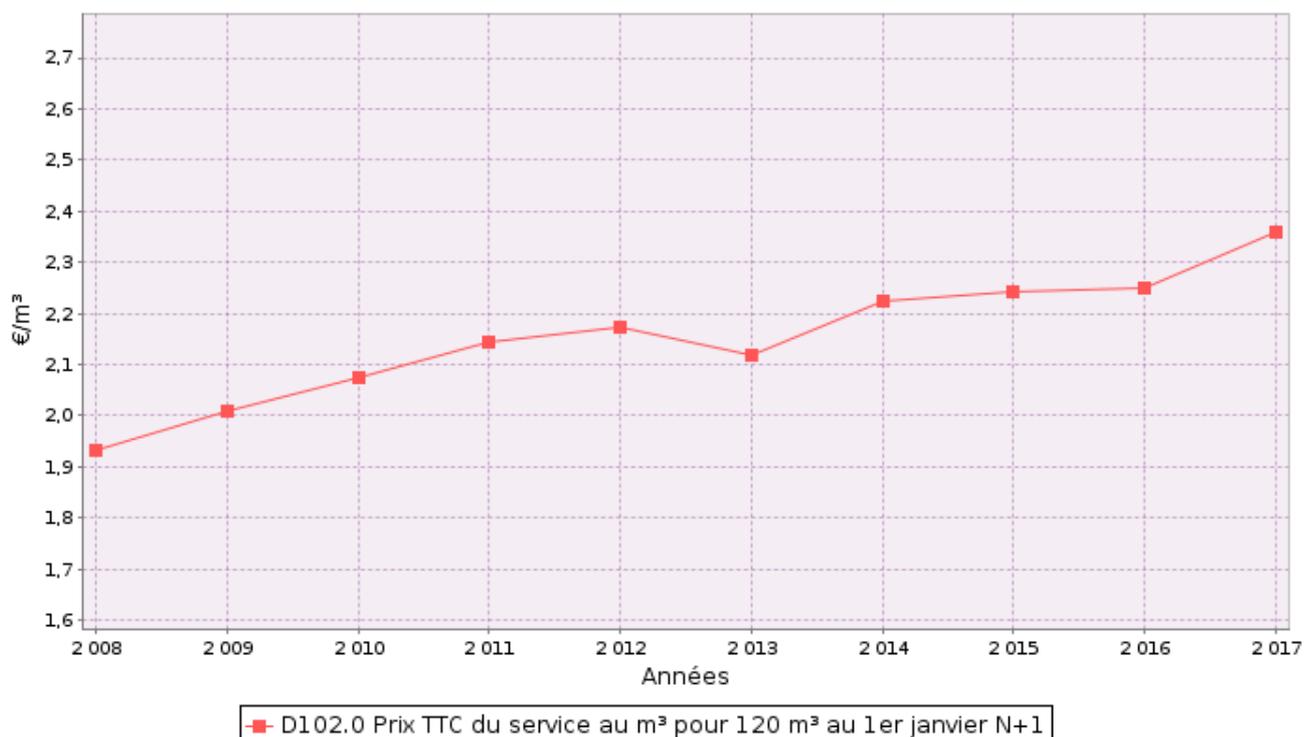
Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de **266 142 m<sup>3</sup>/an** (286 744 m<sup>3</sup>/an en 2016).

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

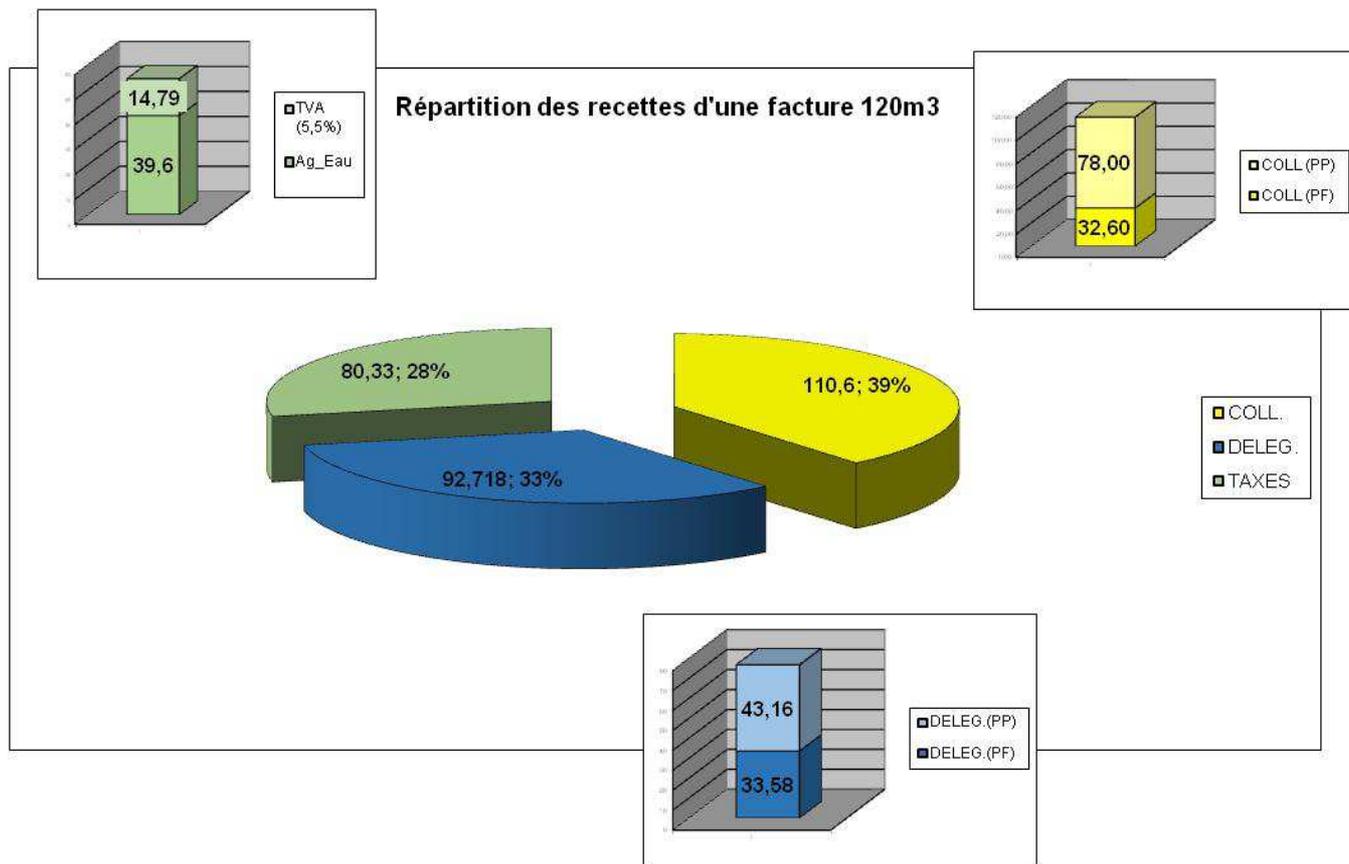
	01/01/2017	01/01/2018	Variation
Exploitant	91,41	92,718	+ 1,43 %
Collectivité	110,60	110,60	0 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	15,60	25,944	+ 66,31 %
Redevance pollution domestique	37,80	39,60	+ 3,12 %
TVA	14,08	14,79	+ 5,02 %
<b>Total (€TTC)</b>	<b>270,093</b>	<b>283,649</b>	<b>+ 5,02 %</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup> (120 m<sup>3</sup>)</b>	<b>2,2508</b>	<b>2,3637</b>	<b>+ 5,02 %</b>

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (hors Redevances et TVA)
<b>+ 0,65 %</b>

Variation Redevances +TVA
<b>+ 19,05 %</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est : identique pour l'ensemble des communes du territoire concerné.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Actualisation prix part délégataire
- Actualisation Redevance prélèvement Agence de l'Eau Adour Garonne,
- Actualisation Redevance pollution domestique Agence de l'Eau Adour Garonne.

La Part fixe de la collectivité représente 29,47 % du montant de la facture « collectivité » type 120 m3.

La Part fixe du délégataire représente 36,22 % du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3.

La Part fixe totale (collectivité et délégataire) représente 32,55 % du montant hors taxes de la facture type « 120 m3 ».

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

La part des taxes représente 28 % du prix TTC pour 120 m3/an.

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	255 070	244 403	- 4,18 %
<i>dont abonnements</i>	<i>Non renseigné</i>		
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>255 070</b>	<b>244 403</b>	<b>- 4,18 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Subvention d'exploitation	12 686	9 071,53	
Autres recettes (préciser)	10,58	92,00	
<b>Total autres recettes</b>	<b>12 696,58</b>	<b>9 163,53</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>267 766,58</b>	<b>253 566,53</b>	<b>- 5,30 %</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	240 100	233 678	- 2,67 %
<i>dont abonnements</i>	<i>71 150</i>	<i>73 175</i>	
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Redevance Prélèvement Agence de l'Eau	37 350	34 535	
Redevance Pollution Agence de l'Eau	86 210	81 441	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>363 660</b>	<b>349 654</b>	<b>- 3,85 %</b>
Recettes liées aux travaux (branchements)	49 910	32 872	
Autres recettes (Produits accessoires)	9 860	17 138	
<b>Total autres recettes</b>	<b>59 370</b>	<b>50 010</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>423 030</b>	<b>399 664</b>	<b>- 5,52 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : **594 057 €** (618 740 € au 31/12/2016).

### 3. Indicateurs de performance



#### 3.1. *Exploitation et renouvellement patrimoine eau potable*



##### 3.1.1. *Stations et ouvrages*



##### 3.1.1.1. *Entretien des ouvrages*

Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	2017
Cabanac et Villagrains CTRV STSEL	11	0	0	11
Saint Michel de Rieuffret Surpresseur	13	0	3	16
Saint Morillon Surpresseur + Réservoir	13	0	2	15
Saint Selve Forage Durand/Raton	66	0	28	94
Saint Selve Château d'eau	0	0	7	7
Saint Selve Forage La Grange	79	0	12	91
Saint Selve Sectorisation Jeansotte	0	0	2	2
Saint Selve Sectorisation Route de La Brède	0	0	0	0
Saint Selve Surpresseur + Réservoir Jeansotte	13	0	7	20

##### 3.1.1.2. *Nettoyage et désinfection*

Commune	Site	Date de lavage
Saint Michel de Rieuffret	Surpresseur	01/03/2017
Saint Morillon	Surpresseur + Réservoir	07/03/2017
Saint Selve	Forage Durand/Raton	03/04/2017
Saint Selve	Surpresseur + Réservoir Jeansotte	04/04/2017

##### 3.1.1.3. *Contrôles réglementaires*

Commune	Date contrôle	Emplacement	Observation
Saint Michel de Rieuffret	03/04/2017	Surpresseur	Visite de contrôle réglementaire
Saint Morillon		Surpresseur + Réservoir	
Saint Selve		Forage Durand/Raton	
Saint Selve		Surpresseur + Réservoir Jeansotte	

### 3.1.1.4. Renouvellement équipements

Renouvellement Garantie de continuité de service		
Commune	Site	Nature des équipements
Saint Selve	Forage Durand/Raton	Partiel canalisation
		Partiel générateur dioxyde
		Pompe forage
		Sonde Forage

Renouvellement Programme contractuel		
Commune	Site	Nature des équipements
Saint Selve	Forage La Grange	Débitmètre exhaure

### 3.1.2. Réseaux et branchements



#### 3.1.2.1. Interventions réseaux

Indicateur	Type d'intervention	2016	2017	N/N-1 (%)
Accessoires	Créés	1	1	0,0 %
	Renouvelés	3	2	- 33,3 %
Appareils de fontainerie	Créés		2	+ 100,0 %
	Réparés	1		- 100,0 %
	Vérifiés	2		- 100,0 %
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	Dans le cadre du service	3	17	+ 466,7 %
Branchements	Créés	39	24	- 38,5 %
	Modifiés	2	3	+ 50,0 %
	Renouvelés	33	20	- 39,4 %
Compteurs	Déposés	2	1	- 50,0 %
	Posés	55	91	+ 65,5 %
Devis métrés	Réalisés	43	38	- 11,6 %
Enquêtes	Clientèle	196	118	- 39,8 %
Fermetures d'eau	A la demande du client	2	2	0,0 %
Éléments réseau	Mis a niveau	4	3	- 25,0 %
Remise en eau	Sur le réseau	2	1	- 50,0 %
Réparations	Fuite sur accessoire réseau	2	1	- 50,0 %
	Fuite sur branchement	36	37	+ 2,8 %
	Fuite sur réseau de distribution	15	15	0,0 %
Autres		291	538	+ 84,9 %
<b>Total actes</b>		<b>790</b>	<b>963</b>	<b>+ 21,9 %</b>

### 3.1.2.2. Renouvellement compteurs

Diamètre	2016	2017	
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	4,8 %	2,1 %	- 56,3 %
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	102	46	- 54,9 %
- 12 à 15 mm et inconnu total	2 135	2 201	+ 3,1 %
20 à 40 mm remplacés (%)	8,8 %	4,5 %	- 49,3 %
- 20 à 40 mm remplacés	6	3	- 50,0 %
- 20 à 40 mm total	68	67	- 1,5 %
> 40 mm remplacés (%)	0,0 %	0,0 %	0,0 %
- > 40 mm remplacés	0	0	0,0 %
- > 40 mm total	2	1	- 50,0 %
<b>Age moyen du parc des compteurs</b>	<b>8,7</b>	<b>9,2</b>	<b>+ 6,5 %</b>

### 3.2. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	18	0	27	0
Paramètres physico-chimiques	18	0	27	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### **3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>115</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.4. Indicateurs de performance du réseau



#### 3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



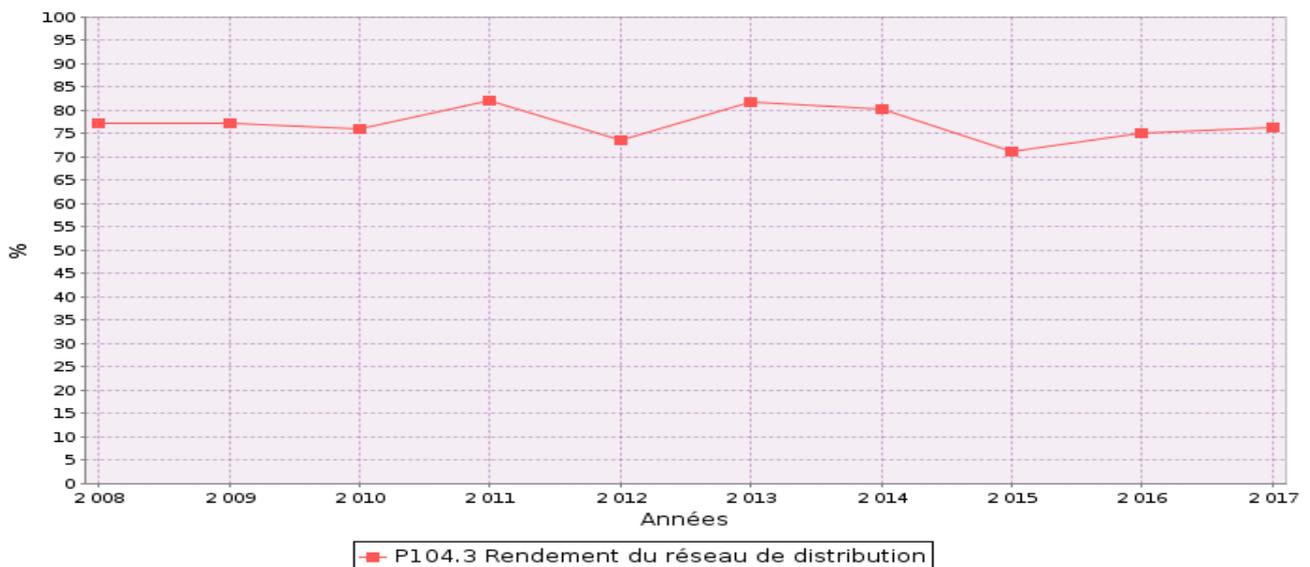
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$



	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	75 %	76,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	8,59	8,35
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	72,9 %	73,7 %

### 3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,9 m<sup>3</sup>/j/km** (3,1 en 2016).

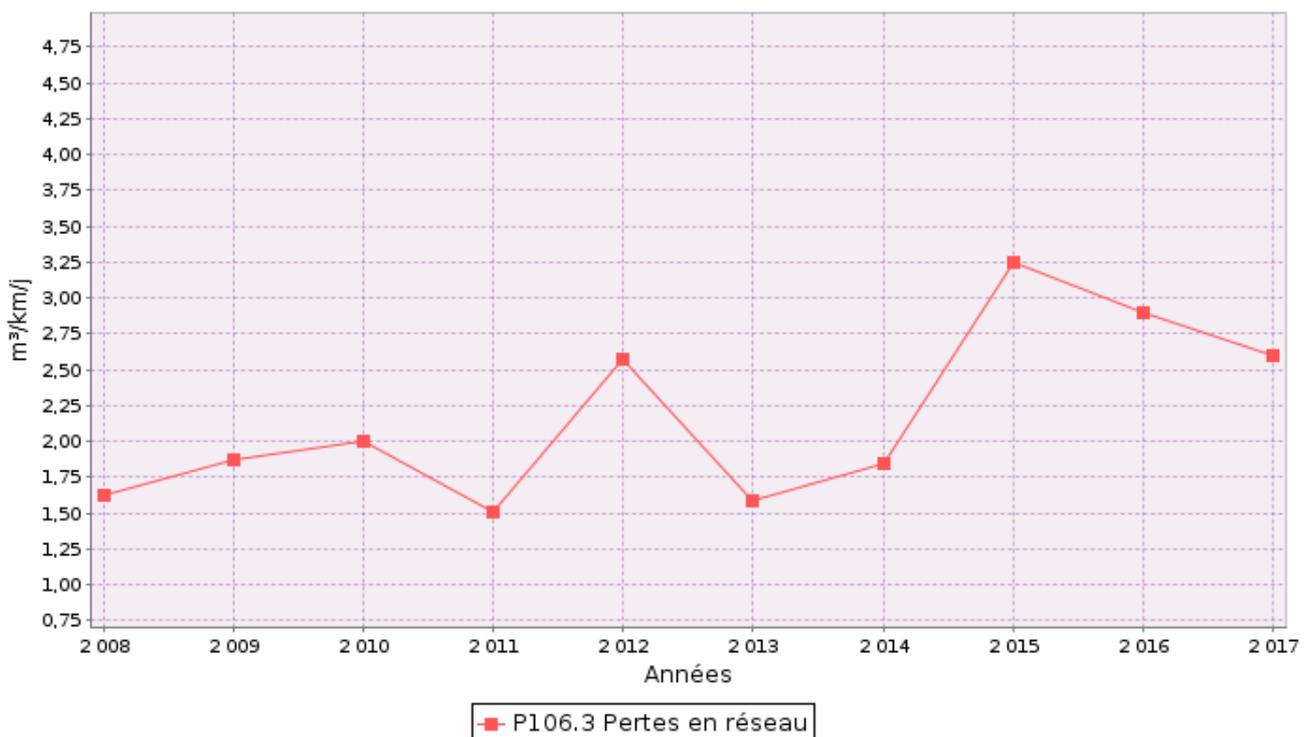
### 3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de **2,6 m<sup>3</sup>/j/km** (2,9 en 2016).



### 3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0%** (0,13 en 2016).

### 3.4.5. Indice d'avancement de la sectorisation



Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013 et délibération du 16 septembre 2014 de sa Commission Locale de l'Eau, les collectivités en charge d'un service d'eau potable se doivent de renseigner un nouvel indicateur qui est relatif au fonctionnement de la sectorisation.

L'indice d'avancement est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) :  
Au titre de l'année 2015, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
<b>60%</b>	<b>Sectorisation existante fonctionnelle</b>	<b>X</b>
100%	Suivi annuel des données	

Les données obtenues sont incohérentes sur les secteurs 2 et 5. De plus les travaux sur le château d'eau impactent ces secteurs.

Afin d'obtenir un indice de fonctionnement à 100% pour 2018, il est nécessaire de s'assurer de la cohérence à partir des données brutes. Il faut donc prévoir une deuxième phase de sectorisation permettant d'intégrer le nouveau château d'eau et le nouveau réservoir afin de garantir la fonctionnalité et la cohérence de l'outil. Il faut prévoir de mettre à jour le nombre d'abonnés.

L'indice de fonctionnement est porté à 100% à la seule condition que la sectorisation fonctionne 90% du temps sur 90% des secteurs.

### 3.5. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (80% en 2016).

### 3.6. Indicateurs du Décret du 02 mai 2007



Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristiques techniques	D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	5 184	Nombre	A
	VP.056 – Nombre de branchements	2 210	Nombre	
	VP.077 – Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	103,9	km	
Tarification	D102.0 – Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,36375	€ TTC/M3	
Indicateur de performance	P101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	
	P102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	
	P104.3 – Rendement du réseau de distribution	76,38	%	
	P103.2B – Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	Valeur de 0 à 120	
	P107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,42	%	
	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource (1)	80	%	
	P105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés	2,87	m3/km/j	
Actions de solidarité et de coopération	P106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	2,58	m3/km/j	
	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	0	Nombre	
	P109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	€/m3 facturés	

(1)Producteur de l'information = Collectivité

(2) Producteur de l'information = Police de l'Eau

### 3.7. Indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL



Thème	Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,98	Nombre /1 000 abonnés	A
	D151.0 – Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour	A
	P152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	%	A
	P155.1 - Taux de réclamations	18,1	Nombre /1 000 abonnés	A
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui/Non	A
	P154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,98	%	A
Financement des investissements	Nombre de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	Nombre	A
	% de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés	0	%	A
	% de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 <sup>er</sup> janvier de cette année	0	%	A

P151.1 et P152.1 – Tout branchement neuf est ouvert le jour de la réalisation du branchement avec pose du compteur (sauf demande spécifique du client). De plus, les mutations ne font pas l'objet de coupure d'eau. La remise en eau entre 23 clients est donc immédiate.

P155.1 – Le taux de réclamations mentionné ne tient compte que des réclamations écrites (courrier, mail).

P154.0 – Le calcul du taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente n'était pas disponible à l'échelle du contrat 2016.

## 4. Financement des investissements



### 4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	2 208	2 298
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

### 4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	457 170 €	777 262 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

Détail travaux engagés en 2017	Montant HT
Campagne prélèvements - Purges	48 095,83 €
Modification sectorisation pour mise en service	375 000,00 €
Extension réseau Chemin du Port	250 000,00 €
Saint Michel de Rieuffret extension réseau Route de Cabanac	83 333,33 €
Traitement de l'eau	20 833,33 €

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		356 118.25 €	315 390,67 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	39 093.97 €	40 727,58 €
	en intérêts	17 985.99 €	16 348,93 €

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de **154 335,00 €** (150 485.18 € en 2016).

### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Saint Selve Forage Lagrange mise en conformité	450 000,00 €	
Saint Selve Sarransot déviation canalisation	39 998,00 €	
Saint Selve Forage Raton renforcement	11 685,00 €	
Saint Selve Civrac Phase 1 Renforcement réseau	80 000,00 €	

### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créance et en a accordé 3.

54 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,0002 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### 5.2. *Taux impayés (P154.0)*



Le taux d'impayés sur l'exercice 2016 au 01/01/2017 est de 1,98 % soit un montant de 12 924,75 €

### 5.3. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 007	<b>5 184</b>
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,25	<b>2,36</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	<b>100%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	<b>115</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75%	<b>76,4%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,1	<b>2,9</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,9	<b>2,6</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,13%	<b>0%</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	<b>80%</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0002	<b>0,0002</b>



## UGE : 0051 SYNDICAT SAINT SELVE

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX SAINT SELVE

Adr : 1,PLACE DE SAINT ANTOINE

33650 SAINT SELVE

### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000320	LAGRANGE	630	ON	TE		28/06/2004		23/03/2005	80%
033000321	DURAND	624	ON	TE		25/03/1993		27/09/1994	80%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>80,0 %</b>

### Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000748	LAGRANGE	TTP	630	5		5	
033000749	DURAND	TTP	624	4		4	
033000484	SAINT SELVE	UDI	4458	18		18	
<b>Total</b>				<b>27</b>		<b>27</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

**Édition 2018**  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



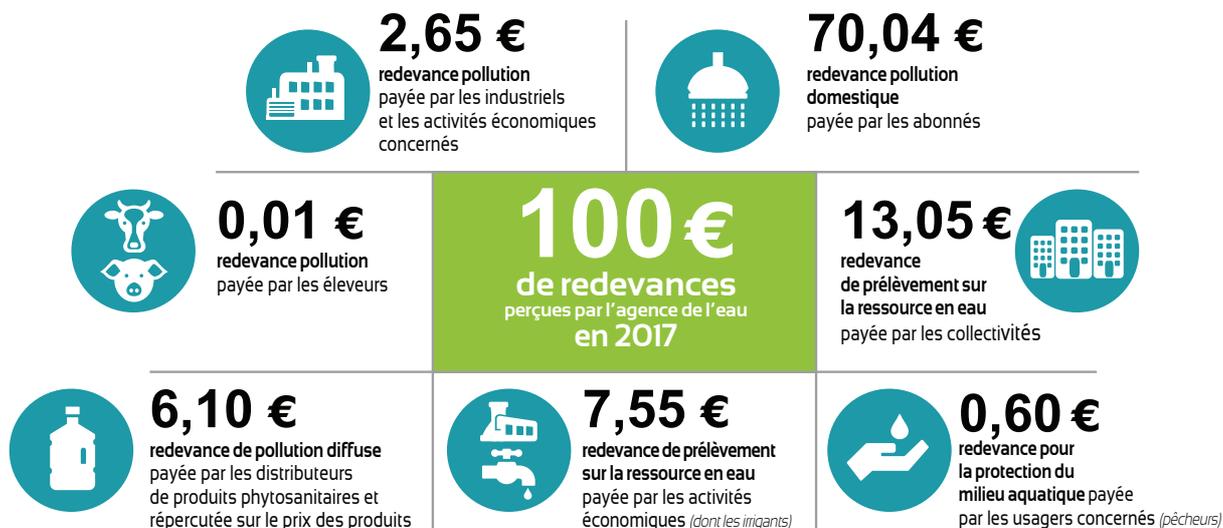
## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.



## Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

# UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



## Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8 725 projets.

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

## POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

## POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.

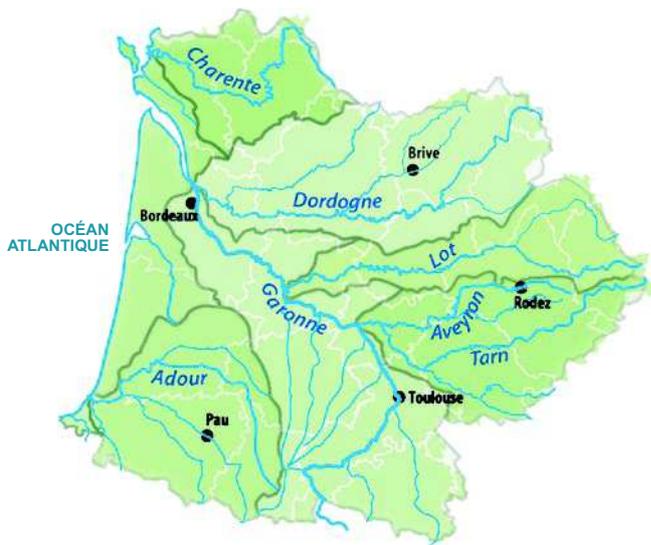


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

**Agence de l'eau Adour-Garonne**  
90 rue du Férétra  
CS 87801  
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738  
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
Flashez directement le QRCode  
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

